

RAPPELS CONCERNANT LES CONGES D'ETE

Dans une communication de fin mars la Direction du site a explicitement indiqué que chaque salarié devait IMPERATIVEMENT avoir saisi ses congés dans « Alista » pour pouvoir les valider avant le 31 mai.

Pour les salariés n'ayant pas d'accès à « Alista » c'est au responsable hiérarchique d'assurer cette saisie.

Concernant la 4eme semaine de congé :

- Pour le « tertiaire », possibilité accordée sans obligation de la poser.
- Pour la fabrication et « connexes », communication en direct avec les managers en fonctions des secteurs et projets. La 4eme semaine de CP est optionnelle et fixée en semaine 34.

	Horaire 5 x 7,4 H avec 12 RTT Production & rattachés Prod	Horaire 5 x 7,4 H avec 12 RTT Hors (Productions & Rattachés Prod)	Forfaités et Cadres	ATAM à 80% Mercredi non travaillé	ATAM à 80% Vendredi non travaillé
	3 Sem consécutives imposées *	3 Sem consécutives imposées *	3 Sem consécutives imposées *	3 Sem consécutives imposées *	3 Sem consécutives imposées *
	du Lundi 29 Juillet au Dim 4 Août	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site
Fermeture Site	du Lundi 5 Août au Dim 18 Août	du Lundi 5 Août au Dim 18 Août	du Lundi 5 Août au Dim 18 Août	du Lundi 5 Août au Dim 18 Août	du Lundi 5 Août au Dim 18 Août
	semaine optionnelle "fixée" semaine 34	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site	1 semaine avant ou après fermeture site
Total CPs décomptés :	14 CPs	14 CPs	14 CPs	11 CPs	11 CPs

